Lettre d'information N°84 - 29 octobre 2026
Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles

Edito

A la Une cette semaine

La promotion de l'œnotourisme pourra bénéficier de fonds européens dès mars 2027. Une nouvelle possibilité de financement pour les organisations professionnelles vitivinicoles qui souhaitent valoriser leurs territoires.



A la une

Promotion de l'œnotourisme : Le décret n°2026-1005 du 26 octobre 2026 intègre la promotion de l'œnotourisme dans les dispositifs de soutien au secteur vitivinicole. A compter du 1er mars 2027, les organisations professionnelles pourront bénéficier d'une aide européenne pour financer des campagnes de communication et des événements promotionnels.

Dans le reste de l'actualité

Une aide de 15 centimes par litre de GNR : Le décret n° 2026-982 du 23 octobre 2026 prolonge l'aide financière à l'achat de gazole non routier (GNR) pour les travaux agricoles et forestiers, conformément aux annonces du Gouvernement. Les

livraisons effectuées en septembre, octobre, novembre et décembre 2026 ouvrent droit à une subvention de 15 centimes d'euro par litre.

Indemnité carburant : Comme nous l'avions déjà indiqué à l'annonce du renouvellement de l'indemnité carburant pour les travailleurs "grands rouleurs" utilisant leur véhicule à des fins professionnelles, le dispositif est reconduit pour la période d'octobre à décembre 2026. L'arrêté du 23 octobre 2026 vient désormais en préciser officiellement le calendrier.

Couverture des sols : Le décret n° 2026-991 et l'arrêté du 23 octobre 2026 prévoient une dérogation à la norme BCAE 6 au titre de la campagne Pac 2026. En raison de la sécheresse des sols, certains agriculteurs pourront être dispensés de l'obligation de couverture végétale de leurs parcelles, dans des zones géographiques définies par l'arrêté.

Reconnaissance de catastrophe naturelle : Deux arrêtés du 16 et du 27 octobre 2026 parus au Journal officiel du 23 et 29 octobre 2026 portent constatation de l'état de catastrophe naturelle dans plusieurs communes.

Bovins : L'instruction technique DGAL/SDSBEA/2026-626 du 19 octobre 2026 apporte des précisions quant aux modalités d'enregistrement des exploitations saisonnières individuelles et des mouvements saisonniers individuels des bovins.

Installation et transmission agricoles : Un arrêté du 20 octobre 2026 fixe le référentiel utilisé par les conseillers des points d'accueil départementaux uniques du réseau France services agriculture pour conduire les entretiens avec les personnes souhaitant s'installer en agriculture ou transmettre leur exploitation. Ces dispositions entreront en vigueur le 1er janvier 2027.

Incendies en Gironde et dans les Landes : Le ministère de l'Agriculture met en place une aide exceptionnelle destinée à financer des travaux de broyage d'urgence pour des raisons sanitaires sur les parcelles forestières sinistrées par les incendies de Saumos, de Biscarrosse et de Luglon. Les conditions d'attribution et les modalités de mise en œuvre sont précisées par l'instruction technique DGPE/SDFCB/2026-579 du 27 octobre 2026.

LFSS 2027 : Vendredi 23 octobre, les députés ont rejeté la partie recettes du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2027. En conséquence, l'ensemble du texte est considéré comme rejeté en première lecture.

PAC post-2027 : Réunis à Luxembourg lundi 26 octobre 2026, les 27 ministres de l'Agriculture de l'Union européenne ont adopté leur position commune sur la future Politique agricole commune (PAC). Ce texte pose les bases de l'agriculture européenne pour la période 2028-2034, en mettant l'accent sur la simplification administrative, l'aide au renouvellement des générations et une plus grande flexibilité des Etats membres.